



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **TRA-SE-112**

## Service d'autopartage en boucle

### **1. Secteur d'application**

Flottes de véhicules de catégories M1, L6E, L7E et N1 selon l'article R311.1 du code de la route.

### **2. Dénomination**

Abonnement à un service d'autopartage en boucle.

L'activité d'autopartage est définie par la mise en commun, par un opérateur et au profit d'utilisateurs abonnés, d'une flotte de véhicules de transports terrestres à moteur. Chaque abonné peut accéder à un véhicule sans conducteur mis à sa disposition par l'opérateur pour le trajet de son choix et pour une durée limitée.

### **3. Conditions pour la délivrance de certificats**

Le service d'autopartage est géré par un opérateur qui possède ou loue les véhicules. Ce service est en boucle fermée : le véhicule est rendu à son lieu de prise en charge.

Sont éligibles les abonnements ayant été utilisés au moins une fois dans les 12 mois suivants leur création ou leur renouvellement et dont la durée est au minimum de 12 mois consécutifs.

Un seul abonnement ou renouvellement par personne est éligible sur la durée de vie conventionnelle de l'opération

Le bénéficiaire et le professionnel sont l'opérateur mettant en œuvre l'opération.

La preuve de réalisation de l'opération est l'état récapitulatif des abonnements au service d'autopartage, daté et signé par l'opérateur, mentionnant à minima :

- l'identité (nom et prénom) et l'adresse de l'abonné ;
- la date de premier abonnement ou de renouvellement de l'abonnement ;
- la date de première utilisation au cours des 12 derniers mois.

La date d'engagement est la date la plus ancienne de première création ou de renouvellement d'un abonnement et la date d'achèvement est la date la plus récente de première création ou de renouvellement d'un abonnement. L'écart entre ces deux dates ne peut dépasser 6 mois.

### **4. Durée de vie conventionnelle**

5 ans



## **5. Montant de certificats en kWh cumac**

Montant en kWh cumac pour un abonnement annuel à un service d'autopartage	X	Nombre d'abonnements annuels au service d'autopartage
<b>6 000</b>		<b>N</b>



## Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée TRA-SE-112, définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur.

### A/ TRA-SE-112 (v. A15.1) : Abonnement à un service d'autopartage en boucle.

Caractéristiques de la flotte de véhicules

L'ensemble de la flotte listée dans l'état récapitulatif joint est constitué de véhicules de catégories M1, L6E, L7E et N1.

\*Date d'engagement (date la plus ancienne de première création ou de renouvellement d'un abonnement) : .....

\*Date d'achèvement (date la plus récente de première création ou de renouvellement d'un abonnement) : .....

NB : La durée entre la date d'engagement et la date d'achèvement de l'opération est de maximum 6 mois.

\*Le service d'autopartage fonctionne en boucle fermée (véhicule rendu à son lieu de prise en charge) :  OUI  NON

\*Nombre d'abonnement(s) concerné(s) par l'opération, listés dans l'état récapitulatif joint : .....

Les véhicules sont possédés ou loués par l'opérateur.

Les abonnements ont été utilisés au moins une fois dans les 12 mois suivants leur création ou leur renouvellement et ont une durée supérieure ou égale à 12 mois consécutifs.

\*Chaque abonnement (premier abonnement ou renouvellement) n'est comptabilisé qu'une seule fois dans le nombre d'abonnement(s) concerné(s) par l'opération :  OUI  NON

Chaque abonnement concerné par l'opération n'a pas fait et ne fera pas l'objet d'une autre demande de certificat d'économies d'énergie pendant la durée de vie conventionnelle de l'opération.

### B/ Bénéficiaire de l'opération d'économies d'énergie

\*Nom du signataire : ..... Prénom du signataire : .....

\*Fonction du signataire : .....

\*Raison sociale du bénéficiaire : .....

\*N° SIREN du bénéficiaire : \_\_\_\_\_

à défaut : le bénéficiaire atteste sur l'honneur qu'il est dépourvu de n° de SIREN en cochant cette case :

\*Adresse : .....

Compléments d'adresse : .....

\*Code postal : \_\_\_\_\_

\*Ville : .....

Pays : .....

Téléphone : \_\_\_\_\_

Mobile : \_\_\_\_\_

Courriel : .....

En tant que bénéficiaire de l'opération d'économies d'énergie portant sur l'abonnement à un service d'autopartage, j'atteste sur l'honneur :

- que [raison sociale du demandeur] m'a apporté une contribution individualisée (action personnalisée de sensibilisation ou d'accompagnement, aide financière ou équivalent). Cette contribution m'a incité à réaliser cette opération d'économies d'énergie.

- que je fournirai exclusivement à [raison sociale du demandeur] l'ensemble des documents permettant de valoriser cette opération au titre du dispositif des certificats d'économies d'énergie, notamment la facture (ou à défaut une autre preuve de la réalisation effective de l'opération).

- que je ne signerai pas, pour cette opération, d'attestation sur l'honneur semblable avec une autre personne morale.

- l'exactitude des informations que j'ai communiquées ci-dessus sur les caractéristiques des abonnements des utilisateurs du service d'autopartage et que la ou les opérations d'économies d'énergie décrites ci-dessus ont été intégralement réalisées. Je suis informé que je suis susceptible d'être contacté par les services du ministère chargé de l'énergie (ou tout organisme désigné par le



ministère chargé de l'énergie) dans le cadre d'un contrôle concernant la nature de l'opération et la réalisation effective de celle-ci.

- que les économies d'énergie réalisées par cette opération ne viennent pas réduire les émissions de gaz à effet de serre d'une installation classée visée à l'article L229-5 du code de l'environnement dont je suis l'exploitant.
- qu'aucune aide à l'investissement de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) n'a été reçue ou ne sera sollicitée pour cette opération.

Fait à .....

\*Le \_ \_ / \_ \_ / \_ \_ \_

\*Signature du bénéficiaire

Pour les personnes morales son cachet et la signature du représentant

**C/ Professionnel ayant mis en œuvre l'opération d'économies d'énergie ou assuré sa maîtrise d'œuvre**

Le bénéficiaire et le professionnel étant l'opérateur mettant en œuvre l'opération d'abonnement à un service d'autopartage aucune partie C/ n'est à inclure à l'attestation sur l'honneur.